

Conseil communal de Bulle

Séance du 21 mars 2022

Kelita Lambert, Présidente, ouvre la séance à 19h40.

Lecture de l'ordre du Jour :

1. Appel
2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 13.12.2021
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Motion de M. L. Thévenaz relative à l'épuration
6. Préavis Municipal n° 09-2022 / Remplacement du tracteur Valmet - *Commission des véhicules*
7. Préavis municipal n° 10-2022 / Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans, première étape - *Commission des finances*
8. Préavis municipal n° 11-2022 / Demande de crédit pour le Plan de Gestion Intégrée (PGI), étape 1 - *Commission des pâturages*
9. Propositions individuelles.

1. Appel

Excusés : Gaëlle Pernoux ; Romain Previtali ; Olivier Chablaix, Delia Paillard

Kelita Lambert :

La majorité absolue sera de 14. Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Je remercie la présence de M. Müller du Journal de Sainte-Croix.

2. Adoption de l'ordre du jour et du Procès-verbal du CC du 13.12.2021

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (25 oui, 0 non, 0 abstention)

Le procès-verbal du Conseil communal du 13.12.2021 est accepté à l'unanimité (25 oui, 0 non, 0 abstention)

3. Communications du bureau du Conseil

Kelita Lambert :

Nous sommes à la 1^{ère} séance de l'année 2022 et je souhaite la bienvenue à M. Patrice Jaquier, nouvellement élu à la Municipalité au sein de notre exécutif. De plus, je tiens à féliciter les trois représentants régionaux élus au Grand Conseil, soit Messieurs Yvan Pahud, Cédric Roten et Jean-Franco Paillard.

Calendrier prochain :

- 10.04.22 Election du 2^e tour au Conseil d'état
- 05.05.22 Votations fédérales
- 20.06.22 Prochaine séance du Conseil communal

Je rappelle aux présidents des commissions de transmettre les vacations à la secrétaire du Conseil communal. Un document excel pour le report des heures se trouve sur le site internet et merci aux membres concernés des commissions de signer les rapports relatifs à cette séance après la séance, si cela n'est pas encore fait.

4. Communications de la Municipalité

Maude Gonthier :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Municipalité

Les deux tours des élections complémentaires à la Municipalité ont eu lieu le 13 février 2022 et le 6 mars. Le taux de participation se situait entre 55% et 60%. Monsieur Patrice Jaquier a été élu à l'issue du second tour. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'exécutif communal et nous réjouissons de collaborer avec lui pour la suite de cette législature.

Finances

Les comptes 2021 sont en cours de préparation par notre boursière, Mme Marisa Leuba. Ils vous seront présentés lors de la séance du Conseil communal du mois de juin, avec le rapport de gestion.

Parc éolien

Lors de la mise à l'enquête du parc éolien de la Grandsonnaz, les quatre communes territoriales ont reçu 698 oppositions, dont 3 rédigées par des ONG, 6 par des associations, et 689 par des privés. 55 oppositions proviennent de personnes habitant Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget.

Les personnes ayant formulé une opposition ont été invitées à participer aux séances de conciliation organisées entre le 8 et le 10 mars, au cours desquelles elles ont eu l'occasion de développer leurs arguments.

La Municipalité est en train d'étudier les points abordés dans les oppositions et lors des séances et se positionnera dans les prochaines semaines quant à la suite à donner.

Nonagénaire

Une délégation de la Municipalité a rencontré Mme Maulaz au début du mois de février, afin de lui apporter ses vœux à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Manifestations

La 50 + 2^{ème} Mara a pu avoir lieu le premier weekend de mars et a rencontré un franc succès. La Municipalité adresse ses félicitations aux organisateurs.

Élections cantonales

Comme vous le savez probablement, les élections cantonales ont eu lieu hier. Toutes nos félicitations vont à Jean-Franco Paillard, syndic de Bullet pendant 28 ans, pour son élection au Grand Conseil, ainsi qu'à Cédric Roten, syndic de Sainte-Croix et Yvan Pahud, municipal, également élus.

Fin de citation.

Serge Gander :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai très peu de communications, la plupart de mes dicastères faisant l'objet d'un préavis dans la séance de ce soir.

Routes et chemins

Concernant le chemin du Fouetteley: l'assise du chemin sera quelque peu déplacée côté sud jusqu'aux limites communales, et la nouvelle largeur portée entre 2,90 et 3 m de large pour permettre un accès correct aux camions et véhicules agricoles.

Tous les riverains ont été contactés (excepté les recourants qui sont cependant informés et que nous allons rencontrer cette semaine) et nous ont donné leur accord, soit pour une servitude de passage, soit pour l'achat d'une petite bande de terrain.

Ralentissement routier

J'ai évoqué lors du précédent Conseil l'étude d'un projet de ralentissement routier sur la Commune.

A la suite de plusieurs démarches qui ont été entreprises auprès du Canton, nous pouvons vous confirmer que d'ici la fin avril, une modération de trafic visant à ralentir la circulation et sécuriser les piétons sera mise en place sur la Route de Ste-Croix et la Route du Château. Merci de votre attention, et bonne soirée.

Fin de citation.

Malik Boukhris :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Police des constructions et mises à l'enquête:

La mise à l'enquête de 2 nouveaux bâtiments à l'ancienne scierie an abouti favorablement autant du côté cantonal que communal. Les travaux vont débuter prochainement.

Diverses autorisations municipales ont été délivrées pour le remplacement de chauffages, ainsi que de nombreuses installations de panneaux photovoltaïques.

Aménagement du territoire

PACOM

Malgré mes nombreuses séances de coordination avec notre mandataire, celui-ci n'a pas honoré ses délais pour une remise du dossier à fin février.

Nous lui laissons jusqu'à mi-avril pour le finaliser afin de pouvoir respecter les délais de ME pour fin 2022.

Bâtiments

Les Planets

La procédure de vente est en cours par le biais de l'agence immobilière Duvoisin. Des visites ont été effectués et ont abouti à plusieurs offres. Le dernier délai de remise de dossiers étant au 31 mars 2022, les dossiers correspondant aux critères nous seront transmis début avril pour vérification et prise de décision municipale.

Grande Salle

...

Fondation Bertha Bonnet

Les travaux de remise en état sont terminés pour l'appartement du 1^{er} étage qui sera repris par un employé communal. Un bail a été signé pour début avril.

Des travaux de réfection de la salle de bain sont en cours dans l'appartement du 2^{ème} étage. Celui-ci a également trouvé preneur pour le 1^{er} mai.

Eglise:

A la suite de ma dernière allocution lors du dernier Conseil, l'état de la toiture est toujours préoccupant, nous sommes en contact avec la DGIP afin de trouver un consensus pour cette future rénovation.

Société des Remontées Mécaniques

La saison s'est terminée par une magnifique journée animée par un concours de Waterslide et un bar à neige.

Nous avons reçu une multitude de remerciements et félicitations de la population pour le travail effectué cette saison. Toutes les équipes ont travaillé sans relâche afin de garantir de bonnes conditions, malgré le faible enneigement.

Toutefois, nous devons nous attendre à un déficit. Une fois les comptes partiellement bouclés, une séance intercommunale sera organisée afin de trouver une issue à cette situation.

Sécurité, police

Ralentissement routier

Serge en parle

Divers

Parking des Planets

Le projet de parking payant initialement annoncé lors du dernier Conseil a été mis à l'enquête afin de vérifier sa faisabilité dans le cadre Cantonal et zone d'aménagement. La synthèse est ressortie positive. Nous devons finaliser quelques problèmes liés à la couverture du réseau mobile et tâcherons de vous soumettre le projet prochainement.

Bonne fin de séance.

Fin de citation

Fanny Tinguely :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Tourisme: Concernant le Centre sportif 4 saisons aux Cluds, il y a, à l'heure actuelle, des discussions entre le GSFR et la Fondation Clos du Château afin de faire un projet en commun à la colonie LVT aux Cluds... Affaire à suivre.

Nous avons le projet d'installer un pumprack modulaire depuis juin pour environ 2-3 mois afin de tester l'affluence ainsi que les retours de la part du voisinage par rapport au bruit principalement. Il serait placé en face du Coucou, sur la zone débutante des remontées. Nous aurons plus de précisions prochainement.

Travys, afin d'avoir un meilleur service de bus, nous sommes entretenus avec Ste-Croix et avons donné les souhaits d'horaires durant les weekends. Je reviendrais vers vous dès qu'une décision sera réellement prise.

Ecoles: En date du 16.02, nous avons eu le 1^{er} Conseil d'établissement qui regroupe 5 membres des Municipalités, 5 membres des écoles (professeurs et directeur), 5 membres de parents d'élèves, 5 membres de milieu associatifs (Association Les Trolls, La ludothèque, le FC Sainte-Croix-La Sagne), il manque deux sociétés pour compléter le Conseil. Cette 1^{ère} rencontre était de connaître le fonctionnement du Conseil pour les nouveaux membres et de désigner Président, Vice-Président, Secrétaire, etc. M. Zadory nous a également parlé de la Crise Covid de ce début d'année, évidemment! la semaine de sport d'hiver qui a eu lieu par journée et non un camp, les discussions sur les éventuels changements d'horaires (horaires continus, pause plus longue, etc).

Je vous souhaite à tous et toutes une bonne séance, toute belle soirée et merci de votre attention!

Patrice Jaquier :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mon intervention sera courte ce soir puisque je reprends à peine les dossiers depuis 2 semaines, mais je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancement de ceux-ci lors du prochain Conseil. Je remercie en tout cas d'ores et déjà Madame la Présidente et Madame la Syndique pour leur accueil et je me réjouis de travailler avec vous tous lors de cette législature.

Je vous souhaite une excellente soirée.

5. Motion de M. Louis Thévenaz – Taxe d'épuration

Kelita Lambert : Monsieur Thévenaz, maintenez-vous votre motion qui m'avait été remise lors de la séance précédente du Conseil communal et en lien avec le préavis N° 07-2021 concernant la demande de crédit d'étude pour la modernisation de la station d'épuration ?

Louis Thévenaz : oui

Lecture de la motion :

Concerne taxe d'épuration :

Mesdames et Messieurs,

Les dépenses obligatoires pour la station d'épuration étant de Chf 1'850'000.- dans le plan d'investissement, je propose que la Municipalité calcule une augmentation de la taxe afin de couvrir ces frais sur une durée de 20 ans, ceci depuis 2022.

La présidente, Kelita Lambert, explique la procédure d'une motion.

Kelita Lambert : Avez-vous des questions relatives à cette motion ? j'ouvre la discussion :

Maude Gonthier : Je prends la parole par rapport à cette motion. On en a déjà parlé lors des communications de la précédente séance du Conseil communal. Il est évident que nous devons étudier cette question. Je rappelle que c'est une obligation de revoir notre règlement et la taxe afin de couvrir les frais liés à la station d'épuration en l'occurrence. Je rappelle qu'il s'agit d'une taxe affectée qui est dédiée à l'épuration. Il est, par conséquent, évident, que nous allons revoir la taxe.

Kelita Lambert : y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Ce n'est pas le cas, je ferme la discussion.

Nous passons au vote afin de valider cette motion :

La motion est acceptée avec 14 oui et elle sera soumise à la Municipalité.

6. Préavis 09-2022 - Remplacement du tracteur Valmet

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes :

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- **D'accorder** le montant nécessaire de **CHF 203'000. -- TTC** pour l'achat d'un tracteur Lindner Lintrac 130 et d'une lame à neige ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **De porter** cet investissement sur le compte ouvert au bilan à cet effet N° 9146.09.22 ;

➤ **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 433.33.11.

Influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 23'350. -- la première annex en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 23'150. -- avec une annuité constante.

Lecture du rapporteur Daniel Previtali :

**Rapport de la Commission des véhicules
Concernant le préavis Municipal N°09.2022
Demande de crédit pour le remplacement du tracteur Valmet.**

Composée de Messieurs: Widmer Rudolf, Jaccard Pascal, Aubort Patrick Calame Thierry, Previtali Daniel.

Rapporteur: Previtali Daniel

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des véhicules s'est réunie le lundi 3 mars et mardi 8 mars en présence de Monsieur Gander Serge, Municipal et Monsieur Guex René, Chef de service, pour le 3 mars. Nous les en remercions.

Selon le préavis, il est temps de remplacer le tracteur Valmet, après 23 ans et 11'000 hrs de bons services, par un véhicule neuf. Comme le stipule le préavis, il était déjà prévu de le remplacer dès 2017. Le service des travaux a procédé préalablement à des demandes d'offres et des essais de tracteurs par le personnel. Comme mentionné, deux véhicules ont été testés et il est ressorti très rapidement que le tracteur Lindner Lintrack 130 paraît le plus approprié pour les travaux auxquels il serait soumis, surtout le déneigement.

Ce tracteur est très compact, puissant pour son gabarit et très maniable par ses roues arrière directrices. C'est le seul sur le marché équipé de cette option. Selon l'offre de la maison Frei proche de chez nous, il s'agit ici d'un véhicule toutes options, construit en Autriche et vraiment adapté pour effectuer un travail dur pour les services communaux. La maison Lindner est spécialisée en ce sens et possède une excellente réputation depuis 70 ans. Le chargeur frontal prévu sur ce tracteur est aussi fabriqué en Autriche et parfaitement adapté à la marque Lindner. Nous avons pris des renseignements auprès de la Maison Cochet à l'Auberson qui en a loué un, moins puissant, ce dernier hiver; il s'est déclaré enchanté par ce véhicule et a dit que c'est ce qu'il achèterait le cas échéant.

La commission constate aussi que la variante achat est beaucoup moins onéreuse qu'une location telle que proposée. Une location représente une différence de Chf 43'000.- plus chère.

Nous rendons attentif le service communal concerné que selon la loi actuelle, les deux remorques prévues pour ce tracteur devront être homologuées et immatriculées car ce tracteur roule à 40 km/h.

La commission propose éventuellement de garder le tracteur Valmet, à moins d'une très bonne proposition de reprise. Equipé du frontal, il pourrait effectuer le chargement des copeaux de bois de chauffage, en hiver, lorsque le tracteur neuf est en service hivernal ou pour tout autre problème concernant les machines de déneigement.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des véhicules et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder l'achat de ce tracteur Lindner Lintrac 130 au prix de Chf 203'000.-, de la Maison Bernard Frei et de commander une nouvelle lame à neige selon le meilleur choix.
- De financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du moment,
- De porter cet investissement sur le compte N° 9146.09.22
- D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 433.33.11.

Kelita Lambert : Y a-t-il des questions ? J'ouvre la discussion :

Il n'y a pas de question ou remarque. Je ferme la discussion. Nous passons au vote à main levée :

Le préavis N° 09-2022 est adopté à l'unanimité (Oui : 25 ; Non : 0 ; Abstention : 0)

7. Préavis 10-2022 – Demande de crédit pour la rénovation de la piscine publique des Replans, première étape

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes :

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la première étape de la rénovation de la piscine publique des Replans.
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 50'820.00**. Le compte 9165.10.22 est ouvert au bilan à cet effet.
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.
- **d'amortir** cet investissement par le compte 170.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 5'850.00 la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 5'800.00 avec une annuité constante.

Lecture du rapport de M. Olivier Chablaix par Mme Fabienne Rey Candaux

**Rapport de la commission des Finances chargée de l'examen du
Préavis No 10-2022
Crédit pour la rénovation de la piscine des Replans**

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les commissions de Ste-Croix et de Bulle se sont réunies le mardi 1^{er} mars à 19h00 dans l'Espace Alexei Jaccard pour étudier le préavis noté en marge.

La commission des finances était composée de Fabienne Candaux-Rey, Gaëlle Pernoux, Alexandre Genoud, Yves-Alain Prévitali et Olivier Chablaix, rapporteur.

Nous remercions notre municipal Serge Gander, ses collègues de Ste-Croix, Yvan Pahud et Sylvain Fasola ainsi que Jean-François Gander, chef du service URBAT, qui nous ont présenté le projet.

Yvan Pahud nous parle de l'historique de la piscine intercommunale et des difficultés que l'ensemble des partenaires rencontrent depuis plusieurs années. Ensuite, Jean-François Gander nous présente les projets avec les variantes qui ont été refusées en raison des coûts trop importants.

Les explications confirment ce que tout le monde sait, à savoir que les locaux, les installations et les équipements doivent être rénovés ou remplacés. Il est également dit que le chauffage au gaz devrait être remplacé par un chauffage au bois.

Les commissions ont pu s'exprimer en posant une multitude de questions comme le type de chaudière, les éventuelles oppositions, l'ouverture de la buvette hors saison ou la question des demandes de soutien au titre de la LADE etc.

Afin de poursuivre l'étude visant à réaliser un nouveau bâtiment sans la piscine intérieure et de trouver des pistes d'économies, un groupe de travail composé des délégués des 2 municipalités et d'une délégation de la Société de la Piscine a été créé.

S'inscrivant dans le Masterplan de l'ADNV, destiné à renforcer le tourisme 4 saisons, ce bâtiment aura aussi la possibilité d'accueillir plusieurs activités. Le projet total qui a déjà fait l'objet d'une étude à l'interne du groupe de travail devrait se situer à +/-30% de CHF 3'700'000.--. Le bureau choisi conformément au protocole par le comité d'évaluation s'est porté sur l'Atelier d'Architecture AA, MM. Pereira et Troyon.

Le planning prévu pour cette première étape devrait débuter en avril 2022 et aboutir avec la présentation du projet d'exécution d'ici juin 2023.

Après l'acceptation à l'unanimité de la commission de Ste-Croix, notre commission a demandé de pouvoir statuer seule en raison d'une abstention.

La commission remercie la Municipalité pour les explications et adopte ce préavis à l'unanimité moins une abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Bullet,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre cette première étape de la rénovation de la piscine publique des Replans,
- D'accorder le montant à charge de notre commune soit (12% de CHF 423'500.00), CHF 50'820.00). Le compte 9165.10.22 est ouvert au Bilan,
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours,
- D'amortir cet investissement par le compte 170.33.11 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2023. L'influence de l'investissement sur le budget sera d'environ CHF 6'000.00.

Kelita Lambert : merci pour la lecture de ce rapport, j'ouvre la discussion :

Luca Perrenoud : J'ai une précision concernant les aides. Ce ne sont pas des aides qui sont aussi simples à obtenir. Ce n'est pas parce que la piscine va louer des VTT et que

l'infrastructure de la caisse va servir aux Remontées mécaniques que le projet bénéficiera à coup sûr d'une aide LADE, via une demande par l'ADNV. Ce ne sont pas des actions isolées qui vont rendre le projet 4 saisons éligible, il s'agit d'un regroupement d'infrastructures. Il y a donc de nombreux critères à remplir. On doit créer un dossier qui doit être renvoyé au Service cantonal et parfois cela prend passablement de temps, de plus au vu des élections au Conseil d'Etat, j'espère que le calendrier pourra être tenu. Toutefois, il y a d'autres subventions qui pourraient être potentiellement obtenues, notamment l'aide suisse à la montagne.

Pascal Jaccard : Je vois que l'eau des piscines sera chauffée avec une chaudière à bois. Je suppose qu'il s'agit de plaquettes ? Et le bâtiment, sera-t-il chauffé avec la même chaudière ?

Serge Gander : Oui, ça sera à plaquettes et on ne va pas mettre des chauffages différents !

Serge Gander : Par rapport à ce que Luca Perrenoud a dit, on cherche des synergies pour d'autres projets et activités. On a plusieurs pistes mais rien de défini actuellement.

Kelita Lambert ; Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Fin de la discussion. Nous passons au vote :

Le préavis N° 10-2022 est adopté à l'unanimité. (Oui :24 ; Non : 0 ; abstention : 1)

8. Préavis municipal n° 11-2022 / Demande de crédit pour le Plan de gestion intégrée (PGI), étape 1

Monsieur et Madame Tagini ayant un intérêt personnel par rapport au préavis, ils demandent à se récuser. Ils quittent l'assemblée.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes :

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la première étape du Plan de Gestion Intégrée.
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 400'000.--. Le compte 9170.11.22 est ouvert au bilan à cet effet.

- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.
- **D'amortir** cet investissement par le compte 322.3303 sur une période maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 26'000. -- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 20 années, le coût représente CHF 25'600. -- avec une annuité constante.

Lecture du rapport de M. Louis Thévenaz par M. Yvan Wieland

Rapporteur, Louis Thévenaz

Rapport au Conseil communal de Bullet

De la commission des pâturages et forêts concernant la demande de crédit pour le PGI – plan de gestion intégré étape 1, préavis municipal N°11-2022

Membres : Ivan Wieland, Evelyne Thommen-Coletti, Sandra Blaser, Olivier Chablaix.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission pâturages et forêts s'est réunie le mercredi 23 février 2022 afin d'examiner le préavis municipal relatif à la première étape du PGI – plan de gestion intégré. Nous remercions Serge Gander, Municipal, et Eric Mosimann, représentant du bureau d'étude Montanum, qui nous ont présenté ce projet et qui ont répondu à nos questions.

Les pâturages se composent de cinq estivages et 10 SAU (surface agricole utile). Le pâturage estivage est un pâturage hors exploitation. Le pâturage SAU est lié à l'exploitation et a des contraintes différentes par rapport à celui d'estivage.

L'objet de cette première phase correspond aux pâturages SAU des Planets ainsi qu'aux estivages des Bullatannes dessus et dessous. Les phases suivantes deux et trois seront de moindre importance car elles concernent la distribution de l'eau, les clôtures, les dessertes et canadiens.

En détail, cette première phase comporte :

- La construction de deux fosses à purin sur les Planets, une à l'ouest et l'autre à l'est. En effet, par suite d'un contrôle cantonal, il nous a été signifié que les eaux de lavage ainsi que le purin ne devaient plus s'écouler dans le terrain ;
- Les fosses à purin des deux Bullatannes doivent être assainies ;

- La partie vétuste du bâtiment de la Bullatonne-dessus mérite d'être entretenue ;
- La modification du périmètre des pâturages de Jean-Daniel Gamma et Alexandre Genoud permet de sécuriser les 350 mètres du chemin touristique qui part du stand en direction des Cluds ;
- La construction de douze places d'abreuvoirs de 5x5 m sur lesquelles seront posés des bassins inox. Touristiquement parlant, ce sera plus agréable de voir ces places plutôt que des baignoires entourées d'un bourbier ;
- L'entretien du chemin des Crosats, entre le centre taoïste et le stand sera subventionné. Pour un coût estimé de Chf 90'000.-, la participation communale sera de Chf 12'600.-.
- La construction d'un nouveau bâtiment de traite sur les Planets, côté ouest, d'une valeur de Chf 100'000.-. Nous avons compris que ce financement doit être assuré pas la Commune en raison d'un retour possible d'une subvention cantonale ainsi qu'une simplification des démarches administratives avec le canton. Toutefois, le coût de cette construction sera supporté par la famille Tagini par une augmentation du loyer de fermage. Il serait souhaitable que la Municipalité tienne compte de l'investissement consenti par la famille Tagini lorsque la nouvelle répartition des pâturages des Planets devra se faire quand la famille Gold cessera son activité. Ainsi, la famille Tagini pourra garder quelques vaches supplémentaires pour l'amortissement de ce bâtiment.

Avant de conclure, nous souhaitons que la Municipalité étudie la possibilité de profiter des prêts sans intérêt du fonds d'investissement agricole pour cet emprunt de Chf 400'000.-. D'autre part, nous laissons à la Municipalité le soin de revoir l'influence de cet investissement qui devra tenir compte de l'ensemble des emprunts, avec et sans intérêt, ainsi que de l'augmentation de fermage qui représente le remboursement du bâtiment de traite mentionné plus haut.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre cette première étape du PGI ;

- **D'accorder** le crédit nécessaire de Chf 400'000.-, le compte N° 9170.11.22 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement de Chf 400'000.-, par le compte N° 322.3303, sur une période maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023.

Kelita Lambert : y a-t-il des questions ou remarques ?

Serge Gander : J'aurais une remarque relative au rapport de la commission concernant le bâtiment de traite. Ce bâtiment se trouvant en zone SAU, on sait déjà qu'il y aura aucune subvention qui sera attribuée pour cette construction. Si vous regardez d'ailleurs le tableau que vous avez tous reçu, il y a zéro subvention pour le bâtiment de traite se trouvant en zone SAU. Si c'était une zone d'estivage cela serait différent. Comme le bâtiment de traite est une demande de la Famille Tagini, nous avons décidé de prendre cela en compte dans le financement global, cela simplifie les démarches administratives, mais le loyer sera adopté en conséquence et d'un commun accord. Tout cela, bien entendu, si la mise à l'enquête passe, sans quoi il faudra continuer à traire comme cela a été fait jusqu'à maintenant.

Karen Mermod : Par rapport à ce chalet de traite, les Chf 100'000.- seront entièrement remboursés par la Famille Tagini sur 25 ans ? Donc la commune n'aura rien à mettre ?

Serge Gander : c'est cela.

Kelita Lambert : Il n'y a pas d'autre remarque ou question ? Je ferme la discussion. Nous passons au vote à main levée :

Le préavis N° 11-2022 est accepté à l'unanimité (22 oui, 0 non, 1 abstention).

Nous pouvons faire entrer la Famille Tagini.

9. Propositions individuelles.

Louis Thévenaz : Mesdames, Messieurs, lors du Conseil du 13.12.2021, nous avons accepté le budget 2022. La commission dont je faisais partie à relever au chapitre 450 Elimination des déchets, un déficit de Chf 74'000.-. Notre conseiller financier, M. Busset nous a dit qu'en principe les frais liés à l'élimination des déchets devaient être couverts par la taxe à 90%. Quand j'ai proposé d'augmenter cette taxe pour couvrir ce déficit, la boursière nous a dit que Monsieur Prix ne serait pas d'accord.

Synthèse : en 2019, il y a eu Chf 43'580.- de déficit, en 2020 : Chf 66'662.-, au budget 2021 : Chf 74'000.- et dans le budget 2022 : Chf 74'000.- également. Cela fait au total : Chf 258'000.-, soit un quart de million.

Pour moi, c'est beaucoup et je ne sais pas pour vous ? Pour l'augmentation de la taxe des déchets, j'aurais préféré une autre réponse de la part de la boursière, Marisa Leuba.

Ma question est la suivante : qu'allons-nous faire pour rectifier cette erreur ? J'estime qu'il n'est pas nécessaire que je fasse une motion à ce sujet, c'est à la boursière et à la Municipalité de nous faire une proposition. Mais si c'est Monsieur Prix qui décide, je ne vois plus la nécessité de faire partie du Conseil.

Maude Gonthier : je vous remercie pour cette lecture. Pour répondre à cela, ce n'est pas que Monsieur Prix refuse, on ne peut pas augmenter la taxe en passant du simple au double aussi simplement. Ce n'est pas juste du point de vue des consommateurs. En fait, c'est pour protéger le consommateur qu'on ne peut pas augmenter comme on veut. Cela doit se faire graduellement, mais on est conscient que la taxe ne couvre pas suffisamment les frais et c'est pour ça que nous avons prévu de revoir nos règlements autant des déchets que celui de l'épuration et d'adapter la taxe, mais on va de la faire graduellement.

Fanny Tinguely : Concernant la taxe des déchets, je rappelle juste qu'en 2017, la taxe par ménage est passée de Chf 100.- à Chf 200.-. Maintenant, nous allons voir avec le Municipal en charge des déchets comment nous allons procéder.

Rudolf Widmer : La gestion des déchets est en fait une question de répartition à savoir si ce sont les impôts qui continuent à couvrir ce déficit ou si c'est le principe du pollueur-payeur.

Maude Gonthier : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que nous allons étudier la question et revenir vers vous dès que possible.

Evelyne Thommen Coletti : J'ai une remarque : S'il c'est le principe du pollueur-payeur alors on devrait augmenter la taxe au sac et pas le forfait !

Patrick Aubort : En fait, on remarque que dans les containers il y a souvent des sacs noirs. L'employé devrait peut-être plus surveiller. A l'époque, on avait M. Lucien Lambercier, qui était Municipal qui allait récupérer ces sacs et qui contrôlait, maintenant, ça ne se fait plus et c'est de pire en pire. J'habite juste à côté et ce n'est pas à nous de faire la police mais on voit bien les gens qui viennent sans sac blanc, mais avec des sacs noirs ou des sacs en papier également et ce, particulièrement le dimanche.

Rudolf Widmer : Puisqu'on parle de déchets, concernant les horaires d'ouverture de la déchèterie de la Combe-de-Ville, est-il prévu qu'il y ait des autres horaires ou un système de façon ce que l'on puisse déposer nos déchets quasiment à toute heure du jour comme de la nuit. Je sais que certaines communes ont mis en place un système de carte à puce qui permet à chaque habitant d'accéder à la déchèterie à toute heure de la journée ou du soir. Ceci a au moins le mérite pour ceux qui travaillent, pour la plupart d'entre nous, j'imagine, de pouvoir encore aller le soir déposer ses déchets.

Kelita Lambert : L'été, le jeudi soir c'est ouvert jusqu'à 19h. ou 19h30, il me semble.

Maude Gonthier : Il semble qu'il y ait eu des discussions par rapport à cet horaire du jeudi. Comme elle ouvrait plus tard le soir, elle ouvrait également plus tard le matin et les entrepreneurs n'étaient pas contents car ils devaient attendre 10h pour pouvoir aller à la déchèterie, alors qu'ils sont déjà à pied d'œuvre dès 6-7h. le matin. Mais nous transmettrons votre remarque plus loin.

Patrice Jaquier : Il me semble qu'à Bullet, nous avons un large panel de ce qu'on peut déposer et elle est tout-le-temps ouverte.

Daniel Previtali : Avez-vous remarqué l'état du chemin de la Crochère. En dessous, de la maison de Monsieur Wagner, le chemin est complètement détruit.

Serge Gander : Oui, des réfections sont prévues cette année déjà.

Murielle Guex : J'ai une remarque : Au magasin de Bullet, il y a une certaine inquiétude des habitants de Bullet avec ce qui se passe actuellement. En cas de guerre, est-ce qu'il y a assez de places dans les abris PC pour recevoir les habitants de Bullet. Il y a une réserve prévue pour ces abris PC et rien ne s'est fait ! Donc il serait peut-être bien d'informer et de rassurer la population.

Maude Gonthier : Effectivement, nous avons reçu des informations des RPC qui sont à disposition de la population et il y a également la question des comprimés d'iode dont des stocks ont été constitués et qui seront distribués à la population en temps voulu.

Pascal Jaccard : Ma remarque concerne l'arrêt de bus aux Cluds. Y aurait-il la possibilité de mettre du tout-venant afin d'éviter de déposer les passagers du bus dans la boue.

Serge Gander : On prend note de la remarque et on va voir ce que l'on peut entreprendre.

Kelita Lambert : Y a-t-il d'autres propositions ou remarques ?

Je ferme la discussion.

Merci de votre attention, La séance est levée à 20H40.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Kelita Lambert

Marisa Leuba